

Département du Jura

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JG

COMMUNE DES BOUCHOUX

Nombre de membres

En exercice : 11

L'an deux mil douze et le treize juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GRENARD Jérôme, Maire.

Votants : 10

Présents : 07

Présents : Isabelle CLEMENT, René COLLIGNON, Robert DROMARD, Bernard HANSBERGER, Jocelyne ROLANDEZ, Agnès ROYET

Date convocation :
04/07/2012

Absents excusés :
Jean-Pierre ACKERMANN dont pouvoir à Isabelle CLEMENT,
Jean BOUJARD dont pouvoir à Robert DROMARD,
Isabelle HEURTIER dont pouvoir à Jérôme GRENARD

Date affichage :
20/07/2012

Absent : Christian CATOEN,

OBJET de la
délibération :

**Clôture
concertation et
arrêt projet PLU**

Secrétaire de séance : Agnès ROYET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du POS en PLU a été mise en œuvre.

Il rappelle les motifs de cette révision, explique les nouveaux choix en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le conseil municipal

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-9, L123-19, L300-2, et R123-18
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2010 prescrivant la révision du POS, et fixant les modalités de la concertation avec le public, à savoir :
 - Mise à disposition d'un registre en mairie
 - Réunion publique donnant lieu à débat et compte-rendu public.
- Vu les actions de concertation menées, à savoir :
 - Mise à disposition d'un dossier de concertation en mairie, consultable aux heures d'ouvertures du secrétariat, mis à jour régulièrement et ce tout au long de la phase d'étude, et dont la présence a été rappelé à plusieurs reprises, comprenant :
 - les différents documents produits par les bureaux d'études et les comptes-rendus des principales réunions,
 - un registre destiné à recueillir les remarques du public.
 - Mise en ligne sur le site internet de la commune des différents documents produits par les bureaux d'études et les comptes-rendus des principales réunions, mis à jour régulièrement et ce tout au long de la phase d'étude ;



Certifié exécutoire

Reçu en S/préfecture
le 17/07/2012

Publié et notifié
le 18/07/2012

- Distribution d'une plaquette d'information spéciale PLU avec possibilité de réponse fin 2010
- Insertion d'articles présentant l'avancement du dossier dans les bulletins municipaux distribués en janvier 2011 et janvier 2012
- Tenue de deux réunions publiques d'information :
 - Présentation de la démarche, des éléments de diagnostic, du projet de territoire et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables : le 15 mai 2012
 - Présentation du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, le 26 juin 2012.
- Vu le bilan dressé par le maire à l'issue de la concertation préalable, présenté au conseil municipal,
- Vu le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes composant le dossier de PLU à arrêter
- Considérant le débat qui a eu lieu au sein du conseil municipal **le 19 avril 2012** conformément à l'article L123-9 al.1 du code de l'urbanisme
- Considérant que les modalités de la concertation préalable prévue par la délibération prescrivant la révision du POS ont bien été respectées,
- Considérant le bilan qui a été dressé de la concertation,
- Considérant que le projet est prêt à être soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements de coopération intercommunale qui en ont fait la demande,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le Conseil Municipal :

- Prend acte des observations émises pendant la concertation et du bilan qui en a été tiré par le Maire et constate que la concertation n'a pas eu pour effet de modifier le projet de PLU tel qu'il a été élaboré,
- Arrête le projet de PLU révisé sur l'ensemble du territoire communal tel qu'il est annexé à la présente,
- Précise que le projet de PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés et qui en ont fait la demande, ainsi qu'aux syndicats mixtes en charge de l'élaboration des SCOT concernant le territoire ou sa périphérie.

Certifié exécutoire

Reçu en S/préfecture
le 17/07/2012

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et transmise à Monsieur le sous Préfet.

Publié et notifié
le 18/07/2012

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Jérôme GRENARD



(Handwritten signature of Jérôme Grenard)